



Saint André Le Gaz

24 MARS
2020

le p'titgUA

ÉDITION SPÉCIALE CORONAVIRUS COVID-19

La commune s'organise !

La propagation du coronavirus et ses conséquences sanitaires obligent les mairies à s'adapter. Depuis le 16 mars, lendemain des élections municipales, la municipalité, renforcée par les nouveaux élus, et l'ensemble du personnel communal se mobilisent pour assurer une continuité des services dont les missions sont indispensables.

Une cellule de crise a été mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Renforcée par des membres du CCAS et par des bénévoles, cette cellule s'organise pour assurer un service de veille et d'entraide.

Vous trouverez dans cette édition spéciale les renseignements essentiels pour traverser ces moments difficiles.

Je demande à tous de respecter scrupuleusement les règles du gouvernement, pour vous, pour votre famille, pour vos amis, pour les autres. Ne prenez aucun risque. **Soyons solidaires, aidons-nous.**

Il nous faut de la patience, mais nous gagnerons !

Magali GUILLOT, maire.



Dans le cadre du confinement, afin d'aider les personnes qui auraient des besoins matériels ou humains, la commune de Saint-André-le-Gaz communique

un numéro d'urgence :

07 85 20 52 04

Il s'agit notamment d'être présent 24H/24 et 7J/7 pour les personnes les plus isolées de la commune, qu'elles soient âgées ou non. Il est important de préciser qu'il s'agit d'un **numéro d'urgence uniquement**. Les raisons qui ne sont pas en lien avec le Coronavirus ne pourront être prises en charge.

La mairie et l'agence postale fermées au public

Pour les problèmes administratifs, un accueil téléphonique est assuré au **04 74 88 11 61**, dans les conditions suivantes :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9H/12H et 13H/17H

Mercredi et Samedi : 9H/12H

Nous faisons appel à votre sens civique pour contacter ce numéro qu'en cas de **besoins majeurs**.

Pour La Poste opérations en ligne sur www.laposte.fr ou relations clients par téléphone : 36.39

Depuis mardi 17 mars, l'accès à tous les bâtiments communaux (hôtel de ville, écoles, gymnase, foyer, boulodrome et salles communales) est interdit par arrêté municipal.

Depuis vendredi 20 mars, le préfet de l'Isère a interdit les rassemblements ainsi que la pratique d'activités de plein air, y compris la randonnée, et fermé l'ensemble des parcs et jardins, où la présence de toute personne est désormais interdite.



Résidence autonomie Gai Soleil

Seules les **visites nécessaires et obligatoires** sont autorisées. Pour toute visite, le port du masque et des gants est obligatoire. Si vous n'en avez pas **abstenez-vous !**



PROTÉGEONS-NOUS

PROTÉGEONS-LES



NOS COMMERCES QUI RESTENT OUVERTS

PHARMACIE : 04 74 88 11 97

Ouverte du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 19h15
Ouverte le samedi de 8h30 à 12h15

BOULANGERIE : 04 74 88 17 76

Ouverte du mardi au samedi
de 6h00 à 13h15 et de 15h00 à 18h30
Ouverte le dimanche de 6h00 à 13h00

BOUCHERIE : 04 74 88 17 06

Ouverte du mardi au samedi
de 7h30 à 12h30
Ouverte le dimanche de 7h30 à 12h00

8 à HUIT : 04 74 88 17 08

Ouvert du mardi au samedi
de 8h00 à 12h00 - Possibilité d'ouverture
certains après-midi (15h30 à 17h30) se
renseigner

TABAC-PRESSE : 09 63 27 61 84

Ouvert du lundi au samedi de 6h00 à
12h00 et de 14h00 à 19h00
Ouvert le dimanche de 6h00 à 12h00

PLACE AUX PIZZAS :

04 74 27 80 78 Ouverte le midi du
mardi au dimanche de 11h à 13h
Commandes à partir de 10h
Ouverte le soir du mercredi au jeudi de
17h à 21h et du vendredi au dimanche
de 17h à 21h30

JE CONSOMME MALIN,
JE CONSOMME
SAINT-ANDRÉEN

PHILIPPE TRAITEUR :

04 74 18 19 40 ou **06 82 18 77 23**
Plat du jour ou menu - Chaud ou froid
Service de portage possible

ATTENTION : ces horaires sont évolutifs et peuvent être adaptés selon la situation.
Consultez le site internet de la commune : www.saintandrelegaz.fr



**CABINET
MÉDICAL**

CONSULTATIONS DOCTEUR BARSAN

Uniquement sur rendez-vous !

Prendre obligatoirement rendez-vous

au 04 74 88 18 59
ou sur DOCTOLIB

Pour votre sécurité, une seconde salle d'attente a été mise en place.
Une est réservée aux patients ayant les symptômes du Covid-19,
l'autre pour les consultations classiques.



Attention, toutes les consultations sont sur RDV.

L'épidémie de Covid-19 ne provoque pas seulement une crise sanitaire sans précédent : elle fait ressortir aussi ce qu'il y a de meilleur en beaucoup d'entre nous :

LA SOLIDARITÉ

... dans les quartiers, dans les lotissements, dans les immeubles, dans les hameaux.
Un voisin peut en effet aller faire les courses pour la personne âgée ou aller chercher des médicaments pour la personne dépendante ou en situation d'handicap.
Il faut mutualiser l'achat des courses ! Lorsque vous allez chercher le pain ou autre, pensez à vos voisins. **Limitez les déplacements, rendons-nous service dans ces moments difficiles.**



COVID 19
SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ
SE MOBILISE

RESTEZ CHEZ VOUS

**pour vous protéger
et protéger
les autres**

SAG.Communication

LA GESTION DE NOS DÉCHETS

Pendant toute la période de confinement :

- ❑ Les déchèteries restent fermées.
- ❑ La collecte sélective dans les colonnes de tri est partiellement maintenue :
 - La collecte des **emballages est suspendue**,
 - La collecte des **papiers est maintenue**,
 - La collecte du **verre est maintenue**,



Avec le respect des consignes suivantes :

- ⇒ Les emballages recyclables (carton, plastiques, métaux) doivent être **stockés à la maison**,
 - ⇒ Le papier et le verre peuvent être déposés dans les colonnes de tri à condition que ces dernières se situent **sur le trajet domicile-courses ou domicile-travail**. Sinon, ils doivent également être **stockés à la maison**.
 - ⇒ Aucun déchet ne doit être déposé au pied des colonnes sous peine d'amende.
- ❑ La collecte des ordures ménagères est maintenue mais tous les 15 jours, En effet, la collecte des déchets sur notre commune se fera uniquement les **semaines impaires** soit les lundi 23/03, 06/04, 20/04, 04/05 ... etc.

Avec le respect des consignes suivantes :

- ⇒ Le jour de collecte reste le lundi, mais la collecte se fera uniquement les semaines impaires,
- ⇒ Les horaires de collecte changent, la collecte sera étalée sur toute la journée. En conséquence, sortir sa poubelle le dimanche soir,
- ⇒ Mettre les déchets dans des sacs poubelles, ne **pas les jeter en vrac** dans les bacs. Trop de gens le font encore, au moment du vidage les déchets se répandent sur le sol, ce n'est **pas hygiénique** pour nos agents,
- ⇒ Les sacs à côté des bacs ne seront pas collectés par mesure d'hygiène.
- ⇒ Toujours par **mesure d'hygiène et pour la sécurité**, lorsque le ramassage a été effectué ou au plus tard le mardi matin, le bac doit obligatoirement être rentré et les sacs non collectés doivent être enlevés.



Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit, de même que des déchets ménagers (trahis par les fumées, odeurs et les déflagrations ou simplement signalés).

Attention ! Des sanctions pénales sont prévues en cas de non respect de ces consignes ou en cas de dépôt sauvage.



Quels sont les motifs* valables pour sortir de chez soi ?

Attention !
Indiquez l'heure de sortie !

Vous pouvez quitter la maison en remplissant une déclaration individuelle :

- pour aller au travail et en revenir, et pour les déplacements professionnels inévitables;
- pour raisons de santé;
- pour faire vos courses essentielles;
- pour convocation judiciaire ou administrative;
- pour des motifs familiaux impérieux, l'assistance de personnes vulnérables;
- pour des déplacements à proximité du domicile, 1xjour, 1km max, 1H max, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes à l'exclusion de toute pratique sportive collective, soit aux membres même foyer soit aux besoins des animaux de compagnie.

(*) Sous réserve de modifications du gouvernement.

NUMÉROS D'INFORMATION

Pour les questions d'ordre général ou administratives sur le COVID-19, hors les symptômes graves :

0 800 130 000 - 24h/24, 7j/7

En cas de symptôme graves : **15**

En cas de doutes contacter **son médecin généraliste**

Renseignement de la population de l'Isère sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des services publics en Isère :

0 800 000 638 - de 9h à 16h30 du Lu au Ve

POUR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS, PENSEZ À CONSULTER RÉGULIÈREMENT LE SITE INTERNET DE SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ :
www.saintandrelegaz.fr

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Depuis le 17 mars, les déplacements sont réduits au strict minimum sur l'ensemble du territoire. Seules quelques sorties (voir page 3) sont autorisées. Chaque sortie justifiée implique de remplir une attestation spécifique. Celle-ci doit **impérativement être imprimée ou rédigée sur papier libre**.

L'attestation est téléchargeable à partir du site internet communal : www.saintandrelegaz.fr

Elle est également régulièrement publiée dans le journal Dauphiné Libéré.

La commune se charge d'approvisionner les commerces ouverts de Saint-André-le-Gaz auprès desquels il est donc possible de récupérer l'attestation.

DES ACTIONS SOLIDAIRES FACE AU CORONAVIRUS

Des actions ont déjà été mises en place pour aider des personnes seules ou vulnérables. Nous souhaitons recenser toutes ces personnes, âgées, malades, isolées, en situation d'handicap, ... Si vous en connaissez, si vous en faites partie, contactez nous au n° d'urgence **07 85 20 52 04**.

Nous pourrions ainsi les contacter régulièrement, et si elles éprouvent des difficultés à un moment donné, nous trouverons une solution pour leur venir en aide.

ILS SONT FORMIDABLES

MERCI AU PERSONNEL MÉDICAL, AUX FORCES DE SÉCURITÉ ET À CELLES ET CEUX QUI, CHAQUE JOUR, RISQUENT LEUR SANTÉ POUR NOUS TOUS !



RDV chaque jour 20h

SUR VOTRE BALCON, À VOTRE FENÊTRE, OU PAS DE PORTE, POUR LEUR TÉMOIGNER NOTRE SOUTIEN COLLECTIF

CORONAVIRUS : pour éviter la transmission

Voici les **gestes simples** pour se protéger et protéger les autres ... ses enfants, son conjoint, sa famille, ses amis, ses voisins ...



Restez chez vous :

les déplacements sont interdits sauf urgences ou nécessités absolues.



Lavez-vous les mains régulièrement.



Utilisez toujours des mouchoirs en papier. Un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.



Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousez **dans le pli du coude**.



Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour pour renouveler l'air.



Saluez **sans vous serrer la main**, évitez les embrassades et respectez les distances !

Infographie : SAG.Communication 03-2020

RESTEZ A LA MAISON, POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES.

gouvernement.fr/info-coronavirus
0 800 130 000 (appel gratuit)

Chères **Saint-andréennes**, chers **Saint-andréens**, comme déjà pratiqué ailleurs et au-delà des frontières, à l'initiative de certains génies de la bienveillance, VOUS ÊTES TOUS INVITÉS ET LIBRES D'**HONORER** L'ENSEMBLE DES PERSONNELS, HOSPITALIERS OU NON, COMMERCANTS OU AIDANTS, TRAVAILLEURS OU BIENFAITEURS, qui se dévouent chaque jour de cette crise inédite pour notre bien vivre, et **APPLAUDIR CHALEUREUSEMENT** à 20 heures précises chaque soir depuis vos balcons, jardins ou terrasses, toutes ces personnes qui le méritent et pour qui nous devons avoir une reconnaissance infinie. Plus nous serons nombreux à faire du bruit, plus nos encouragements parviendront jusqu'à leurs oreilles et leurs cœurs.

MERCI POUR EUX !!!!!

Directeur de la publication : Magali GUILLOT, maire
Rédaction : Comité rédaction mairie
Mail : com@saintandrelegaz.fr

Crédit photos : commune
Impression : NUMERIP sur papier PEFC
24 Mars 2020

Ne pas jeter sur la voie publique

